

# Demande d'AME

## Dépôt de dossiers par email auprès de l'Assurance Maladie

*Consignes concernant le formulaire photos*

Pendant l'état d'urgence sanitaire, les demandes d'AME pouvaient être effectuées par email, à l'adresse générique [demande\\_ame.cpamXXX@assurance-maladie.fr](mailto:demande_ame.cpamXXX@assurance-maladie.fr) (XXX = numéro de CPAM ex.751 pour Paris), dans le but de limiter les déplacements de la population.

Compte tenu du retour très favorable concernant ce dispositif dématérialisé, l'Assurance Maladie le pérennise. **Les emails génériques AME créés en mars 2020 sont conservés.**

Ces emails génériques sont **exclusivement** dédiés à la réception des demandes AME : les autres demandes arrivant sur ces BAL ne sont pas traitées.

De plus, à partir du 1 août 2020, les photos sont à nouveau obligatoires : tout envoi par email doit dorénavant contenir la photo.

Le dossier envoyé par email est identique à celui envoyé par courrier postal. Toutefois il nécessite des photos de **grande qualité**.

Pendant la période de confinement, la numérisation du volet photo était abandonnée; les cartes AME étaient créées sans photo. **Ces cartes ne seront pas réimprimées avec photo**. Il est inutile de renvoyer une demande.

# Consignes pour les demandes envoyées par email

---

- La demande est à compléter et signer selon les modalités habituelles.
- Il faut fournir l'ensemble des pièces justificatives pour permettre l'instruction du dossier.
- Une fois le dossier papier constitué par le demandeur, il est numérisé au format PDF, puis envoyé par email. L'utilisation d'un scanner à plat est recommandé pour éviter la numérisation en biais des documents.
- Le dossier de demande complet et le formulaire photo sont envoyés en **couleur**.
- Chaque document de la demande n'excède pas **5 megaoctets**.

Le canal de réponse demeure celui qui est en vigueur, le demandeur reçoit un courrier qui l'informe de la décision.

En tant que partenaire, vous pouvez contacter le référent partenaires de votre caisse par le N° de téléphone que ce dernier vous a communiqué; ou composer le 3646 pour le suivi du dossier.

# Consignes pour les demandes envoyées par email

## IMPORTANT

Pour l'établissement de votre carte d'admission à l'AME, vous devez joindre, IMPÉRATIVEMENT, à cette demande, votre photo d'identité récente (format 3,5 x 4,5 cm) ainsi que celle de chacune des personnes à votre charge âgées de 16 ans et plus, mentionnées sur la demande d'AME.

Les photos, en couleur, doivent être prises de face, tête nue, être récentes et parfaitement ressemblantes.

NE PAS UTILISER D'AGRAPHES NI D'ADHESIFS

<p>* LE DEMANDEUR</p> <p>* Nom <input type="text"/></p> <p>* Prénom(s) <input type="text"/></p> <p>* Date de naissance <input type="text"/></p>	<p>COLLER LA PHOTOGRAPHIE ICI</p>
<p>* LE CONJOINT, LE PARTENAIRE D'UN PACS OU LE CONCUBIN</p> <p>* Nom <input type="text"/></p> <p>* Prénom(s) <input type="text"/></p> <p>* Date de naissance <input type="text"/></p>	<p>COLLER LA PHOTOGRAPHIE ICI</p>
<p>ENFANT DE PLUS DE 16 ANS</p> <p>* Nom <input type="text"/></p> <p>* Prénom(s) <input type="text"/></p> <p>* Date de naissance <input type="text"/></p>	<p>COLLER LA PHOTOGRAPHIE ICI</p>
<p>* ENFANT DE PLUS DE 16 ANS OU AUTRE PERSONNE</p> <p>* Nom <input type="text"/></p> <p>* Prénom(s) <input type="text"/></p> <p>* Date de naissance <input type="text"/></p>	<p>COLLER LA PHOTOGRAPHIE ICI</p>

S 372H(3)

*Concernant  
le formulaire photos.....*

# Consignes pour les demandes envoyées par email

---

- Le formulaire photos est complété comme dans la version papier; **les photos respectent les consignes de recevabilité inscrites sur le formulaire.**
- Pour optimiser la qualité du formulaire photo, il est conseillé de le scanner une deuxième fois en le **séparant** de la demande ; et de le numériser selon les critères suivants :

- **En couleur et sous format pdf**
- **Résolution = 600 pp (voir les paramètres du scanner).**

- Nous vous demandons de vérifier la conformité des documents scannés, pour les bénéficiaires que vous accompagnez. Si le formulaire photos n'est pas recevable, les CPAM demanderont de leur renvoyer selon les critères indiqués ci-dessus.

# Consignes pour les demandes envoyées par email

---

Pour rappel, il est conseillé d'envoyer le dossier selon l'ordre suivant :

## **Demande AME :**

- o CERFA demande AME
- o Documents d'Etat civil
- o Justificatifs de résidence
- o Justificatifs de ressources
- o RIB
- o Autres documents (certificat médical...)
- o Formulaire (s) photo (s)

## **Complément de dossier ou une mise à jour :**

- o Courrier
- o Documents d'Etat civil
- o Justificatifs de résidence
- o Justificatifs de ressources
- o RIB
- o Autres documents (certificat médical...)
- o Formulaire (s) photo (s)